



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 30 avril 2019, à compter de 13 h 15, à l'hôtel de ville de Drummondville, **sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Cusson**; cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :

monsieur Dominic Martin, conseiller
monsieur Daniel Pelletier, conseiller
madame Cathy Bernier, conseillère
monsieur Jean Charest, conseiller
monsieur John Husk, conseiller
monsieur Alain Martel, conseiller
monsieur Yves Grondin, conseiller
madame Annick Bellavance, conseillère

Absences motivées :

madame Stéphanie Lacoste, conseillère
madame Catherine Lassonde, conseillère
madame Isabelle Marquis, conseillère
monsieur William Morales, conseiller

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
Me Mélanie Ouellet, greffière
M. Tristan Deslauriers, conseiller politique à la mairie

Lecture de la réflexion

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et fait lecture d'une réflexion.

0426/04/19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,
dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,
il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0427/04/19 Fin d'emploi d'un employé

Sur proposition de madame Annick Bellavance,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que le maire ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente à intervenir avec l'employé no 1247 afin de procéder à la fin du lien d'emploi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0428/04/19 Avis de vacances - Madame Isabelle Marquis, conseillère municipale district no 4

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que l'avis de vacances de madame Isabelle Marquis, conseillère municipale du district no 4, est constaté par la greffière;

Qu'en vertu de l'article 339 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le président d'élection doit fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis de vacances au district no 4.

Qu'advenant qu'il y ait plus d'un candidat à la fin des mises en candidature, un vote par anticipation sera tenu le 9 juin 2019 et un scrutin le 16 juin 2019, et ce, selon les règles stipulées par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0429/04/19 Modification à la rémunération du personnel électoral

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par monsieur Dominic Martin,

il est résolu que la Ville de Drummondville adopte les taux suivants comme tarification de la rémunération du personnel électoral :

TITRES ET FONCTIONS	MONTANTS ÉLECTIONS 2019
PRÉSIDENT D'ÉLECTION	
A. Vote par anticipation	400 \$/jour de vote par anticipation
B. Scrutin	600 \$

C. L'ensemble de ses autres fonctions entre le 1 ^{er} septembre pour une élection générale ou la date décrétant une élection partielle et le jour du scrutin et/ou pour un référendum :	0,42 \$ par électeur pour les 2500 premiers + 0,25 \$ pour les électeurs suivants
--	---

SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale à :	75 % de la rémunération totale du président d'élection
--	--

ADJOINT AU PRÉSIDENT

Tout adjoint au président d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale à :	50 % de la rémunération totale du président d'élection
--	--

RESPONSABLE DE SALLE (PRIMO)

Rémunération :	350,00 \$/jour (incluant la formation)
----------------	--

SCRUTATEUR

Rémunération :	250,00 \$/jour (incluant la formation)
----------------	--

SECRÉTAIRE D'UN BUREAU DE VOTE

Rémunération :	220,00 \$/jour (incluant la formation)
----------------	--

COMMISSION DE RÉVISION

Président :	30,00 \$/heure
Réviseurs :	30,00 \$/heure
Secrétaire :	30,00 \$/heure

TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS

Président :	200,00 \$/jour
Membres :	200,00 \$/jour

AIDE PRIMO

Rémunération :	180,00 \$/jour
----------------	----------------

TRÉSORIER

Candidat indépendant autorisé :

Rapport de dépenses électorales :	145,00 \$/rapport
Rapport financier :	70,00 \$/rapport
Rapport financier :	35,00 \$/candidat

Partis politiques :

Rapport de dépenses électorales :	45,00 \$/rapport
Rapport financier :	215,00 \$/rapport
Autres fonctions (rencontre, formation, etc.)	12,00 \$/candidat

La rémunération globale du trésorier doit être inférieure à 10 000 \$.

Le présent tarif inclus les heures de formations obligatoires payables.

Le président d'élection ou le secrétaire d'élection selon le cas est autorisé à requérir les services de toutes personnes susceptibles d'aider à la bonne marche de l'élection et/ou référendum.

Pour toutes autres fonctions que celles ci-dessus énumérées, les fonctionnaires à l'emploi de la Ville seront rémunérés selon leur taux horaire.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent tarif des rémunérations entre en vigueur à la date de son adoption au conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

0430/04/19 Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que l'assemblée soit levée à 13 h 19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alexandre Cusson, maire

Me Mélanie Ouellet, greffière

La signature de ce procès-verbal équivaut à l'approbation de l'ensemble des présentes résolutions.